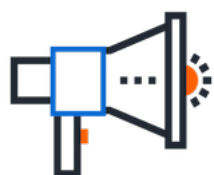




COVID-19 ET VACCINATION – QUESTIONS/RÉPONSES

COMMUNICATION



La campagne de vaccination antiCOVID19 a débuté en France, avec une stratégie de priorisation des personnes à vacciner, organisée en 3 périodes :

- Tranche 1 : Les résidents en EHPAD et le personnel soignant de plus de 50 ans ou avec des facteurs de risque de forme sévère
- Tranche 2 (débutée) : Les personnes de plus de 75 ans ou avec des facteurs de risque de forme sévère
- Tranche 3 (début à définir) : *a priori* ensemble de la population

Plusieurs questions se posent :

1/ Puis-je me faire vacciner contre le COVID19 si je souffre d'épilepsie?

Oui, il n'a pas été décrit de crises d'épilepsie secondaires à la vaccination antiCovid.

2/ Quelles sont les contre-indications à la vaccination ?

Il n'y a pas de contre-indication à la vaccination antiCovid du fait de l'épilepsie.

Actuellement, seuls des antécédents d'allergie grave (anaphylaxie) peuvent représenter une contre-indication.

Il faut néanmoins savoir, que même si des réactions allergiques anaphylactiques ont été signalées après vaccination antiCovid, à ce jour, la fréquence des réactions allergiques sévères (anaphylaxie) au décours d'une vaccination antiCovid est inférieure à 1 cas pour 100 000 vaccinés, ce qui est comparable au risque d'allergie connu pour les autres vaccins (tous vaccins confondus), et également comparable au risque d'allergie aux médicaments en général. Après plus de 15 millions de patients vaccinés dans le monde au 6 janvier 2021, aucun décès suite à une réaction anaphylactique – même sévère – n'a été rapporté après vaccination antiCovid.

3/ Le vaccin a-t-il été testé de façon spécifique dans des populations de patients souffrant d'épilepsie ?

Non, les vaccins ont été testés en population générale. Dans l'état de nos connaissances, les personnes souffrant d'épilepsie n'étaient pas représentées dans les essais cliniques de phase 3 sur les vaccins contre le COVID-19. Toutefois, aucune des données disponibles concernant les critères d'inclusion dans les études ne laisse penser qu'elles étaient formellement exclues des études. Il est donc probable que des personnes souffrant d'épilepsie ont contribué à la validation des vaccins.

Enfin, les vaccins, de façon générale, n'augmentent pas le risque de crise d'épilepsie chez les patients souffrant déjà d'épilepsie et n'ont pas été incriminés comme pouvant déclencher des épilepsies.

4/ Suis-je, en étant épileptique, considéré comme à risque de forme sévère et donc prioritaire pour la vaccination ?

Non, des études publiées n'ont pas montré que l'épilepsie constituait en soit un facteur de risque d'infection COVID plus sévère.

A ce jour, les patients à risque prioritaires de la phase 2 sont les **patients** :

- Atteints de cancers et de maladies hématologiques malignes en cours de traitement par chimiothérapie ;
- Atteints de maladies rénales chroniques sévères, dont les patients dialysés ;
- Transplantés d'organes solides ou par allogreffe de cellules souches hématopoïétiques ;
- Atteints de poly-pathologies chroniques et présentant au moins deux insuffisances d'organes ;
- Atteints de certaines maladies rares et particulièrement à risque en cas d'infection
- Atteints de trisomie 21.

Les patients souffrant d'épilepsie et présentant une pathologie recensée dans cette liste, par exemple une maladie rare, seront prioritaires.

5/ La vaccination contre le COVID-19 est-elle obligatoire?

Non, mais elle est très recommandée, à titre individuel, afin de réduire le risque de formes graves et contribuer, collectivement, à la sortie de la crise pandémique

6/ Plusieurs vaccins anti-COVID seront bientôt disponibles. Puis-je choisir?

Non, le choix, dans un premier temps, dépendra essentiellement de la disponibilité des produits. Votre médecin traitant et votre neurologue sont bien-entendu là pour vous informer et vous conseiller.

7/ Doit-on prendre des précautions lors de la vaccination contre le COVID quand on souffre d'épilepsie?

Pour les patients souffrant d'épilepsie en rapport avec un syndrome de Dravet (crises sensibles à la fièvre), on recommandera, comme pour tout vaccination, un encadrement de la vaccination avec du paracétamol, à titre systématique, avant et après la vaccination, de façon à limiter la réaction fébrile éventuelle.

8/ Au bout de combien de temps le vaccin va-t-il me protéger et pour combien de temps?

A ce jour, l'efficacité entière des vaccins ARN nécessite 2 injections entre 3 et 6 semaines d'intervalle. On n'est donc protégé pleinement qu'au terme de la 2^{ème} injection. La durée de la protection offerte par la vaccination demeure mal connue. Des vaccinations annuelles pourraient peut-être s'avérer nécessaires mais cela reste à déterminer.

LE BUREAU DE LA LFCE



**Bienvenue sur le nouveau site de
la LFCE**



Le mot de la Présidente

